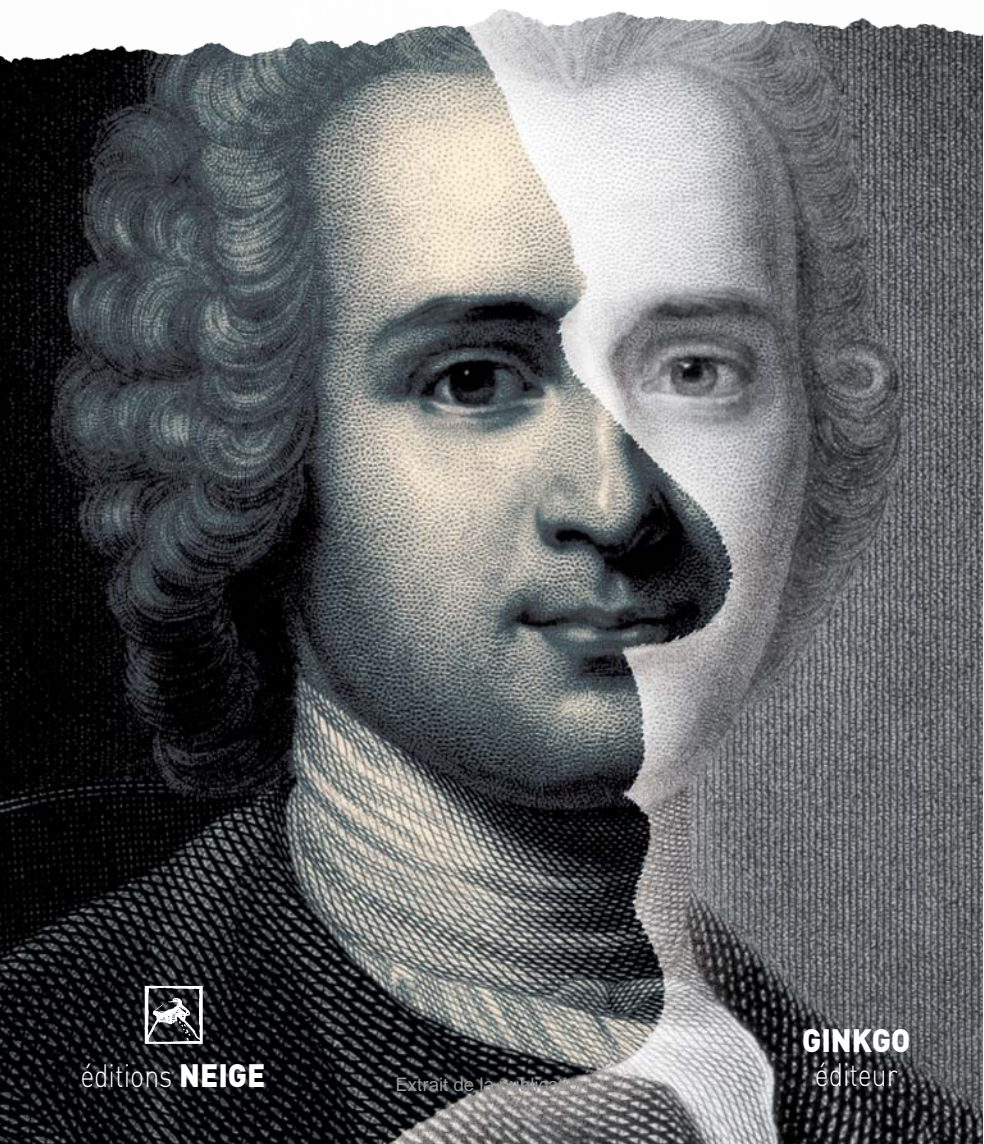


Isabelle **MARSAY**

Le Fils de Jean-Jacques

ou la Faute à Rousseau



éditions **NEIGE**

Extrait de la préface

GINKGO
éditeur

Novembre 1746. Une sage-femme dépose à l'hospice des Enfants-Trouvés un nouveau-né âgé de deux jours. Il est le fils d'un certain Jean-Jacques qui s'apprête à conquérir Paris. L'abandon d'enfant est, à cette époque, une pratique relativement courante et ledit Jean-Jacques abandonnera successivement quatre autres nourrissons. Pourtant, son fils aîné, Baptiste, restera sa mauvaise conscience. Au soir de sa vie, il tentera en vain d'en retrouver la trace grâce à une carte à jouer déposée dans ses langes...

En imaginant la vie du seul enfant que Rousseau aurait pu retrouver, Isabelle Marsay croise les destins du père et du fils, donnant à voir le quotidien d'une époque paradoxale : siècle des Lumières, ultimes heures de la féodalité, décor naturel d'une histoire presque authentique : celle d'un homme qui abandonne ses enfants puis écrit des traités d'éducation qui feront date jusqu'à nos jours.

Interrogeant la conscience et les contradictions de Rousseau, dont la faute sera révélée au grand jour par Voltaire, Isabelle Marsay nous offre un roman surprenant, avec des personnages hauts en couleurs, de l'amour, de la haine, de la cupidité et de la générosité, sous-tendu par cette question : comment le pédagogue de *L'Emile* a-t-il pu abandonner cinq enfants ? Faut-il condamner notre philosophe, le plaindre ou s'abstenir de le juger ?

L'auteur _____

Née en 1967 à Toulouse, **Isabelle Marsay** est professeur de Lettres à Amiens. Romancière, elle a publié différents ouvrages, dans des registres très divers.

www.ginkgo-editeur.fr
www.editionsneige.com



9 782846 792028

Extrait de la publication

978-2-84679-202-8
Diffusion CDE - Distribution Sodis
718 343 6

Prix : 15 €

© Ginkgo éditeur / Édition Neige, Paris, 2012
34-38, rue Blomet, 75015 Paris
www.ginkgo-editeur.com

LE FILS DE JEAN-JACQUES
OU
LA FAUTE À ROUSSEAU

Du même auteur :

Le poisson qui rêve, Flammarion, 1998

L'instant C, éd. Balland, 2000

Le fils de Jean-Jacques, roman, Balland, 2002,

repris par le Grand Livre du Mois

Petits défis de la vie ordinaire, nouvelles, Acoria, 2008

Pâques, la complainte d'une île, roman, Myriapode, avril 2009

Les dessous de la chèvre de Monsieur Seguin, fable bovaryco-érotico-
psychanalytico-gastronomico-politique, Corps Puce, 2010

Haute sécurité, théâtre, Les soleils Bleus, 2010

Quand tout se tait, roman, Myriapode, 2011

Isabelle Marsay

LE FILS DE JEAN-JACQUES

OU

LA FAUTE À ROUSSEAU

GINKGO éditeur

Extrait de la publication

À mon fils,
pour son dixième anniversaire.
À mes élèves.

PREMIÈRE PARTIE

« Pour être quelque chose, pour être soi-même et toujours un, il faut agir comme on parle; être toujours décidé sur le parti qu'on doit prendre, le prendre hautement et le suivre toujours. »

Paris, le 20 avril 1751

Jean-Jacques Rousseau
à Suzanne Dupin de Francueil

« Oui, Madame, j'ai mis mes enfants aux Enfants-Trouvés. J'ai chargé de leur entretien l'établissement fait pour cela. Si ma misère et mes maux m'ôtent le pouvoir de remplir un soin si cher, c'est un malheur dont il faut me plaindre, non pas un crime à me reprocher. (...) »

Vous connaissez ma situation : je gagne au jour la journée mon pain avec assez de peine, comment nourrirais-je encore une famille ? Et si j'étais contraint de recourir au métier d'auteur, comment les soucis domestiques et le tracas des enfants me laisseraient-ils dans mon grenier la tranquillité d'esprit nécessaire pour faire un travail lucratif ? Les écrits que dicte la faim ne rapportent guère et cette ressource est bientôt épuisée. Il faudrait donc recourir aux protections, à l'intrigue, au manège, briguer quelque vil emploi. (...) Non, Madame, il vaut mieux qu'ils soient orphelins que d'avoir pour père un fripon.

Ce mot d'Enfants-Trouvés vous en imposerait-il comme si l'on trouvait ces enfants dans les rues exposés

LE FILS DE JEAN-JACQUES

à périr si le hasard ne les sauve ? Soyez sûre que vous n'auriez pas plus d'horreur que moi pour l'indigne père qui pourrait se résoudre à cette barbarie ; elle est trop loin de mon cœur pour que je daigne m'en justifier. Il y a des règles établies, informez-vous de ce qu'elles sont et vous saurez que les enfants ne sortent des mains de la sage-femme que pour passer dans celles d'une nourrice. »

I

Le jour venait de se lever.

Les jardiniers, paniers vides, avaient regagné leurs marais ; les porteurs de lanternes rentraient chez eux, fourbus, et les colporteurs, les bateleurs, les bonimenteurs, s'apprêtaient à reprendre la route, malgré l'orage qui menaçait Paris.

Sur les quais, les porteurs d'eau commençaient un ballet à l'immuable chorégraphie : du soir au matin, ils charriaient l'eau de la Seine que les citadins entreposaient dans leur fontaine. L'eau de la Seine dans laquelle se déversaient, pêle-mêle, les viscères des animaux abattus, la chaux des blanchisseuses ou des croque-morts, les pansements purulents de l'Hôtel-Dieu, les dégorgements des égouts, les dégorgements de chaque foyer à vrai dire, l'eau de la Seine qui provoquait les fièvres, des maux de ventre et la dysenterie.

Elle arrivait de la pointe Saint-Eustache.

Le cocher la déposa sur le parvis de Notre-Dame et lui demanda trois sols. Le montant de la course était bien élevé, mais elle ne broncha pas et réajusta le châle qui recouvrait ses épaules. Ne venait-on pas de lui donner deux livres ? Pour son assistance lors de l'accouchement et pour le dépôt de l'enfant, baptisé la veille.

Elle descendit du fiacre puis, sur les pavés, elle déposa le panier où sommeillait le nouveau-né. Ayant ôté l'un de ses gants, elle tendit les trois sols. Tandis que les fers du cheval résonnaient de nouveau, elle reprit le panier puis s'avança vers l'Hôtel-Dieu. Enveloppé dans sa couverture de laine, l'enfant dormait.

À l'entrée, la jeune femme croisa le gardien de l'hôpital et lui adressa un sourire qu'il lui rendit. Ils commençaient à se connaître, à présent, et elle lui trouvait un air bonhomme, ma foi, qui ne lui déplaisait pas. Pour rien au monde, en tout cas, elle n'enviait sa place : debout toute la journée, à voir défiler de pauvres gens – estropiés, loqueteux, mourants, fous, malades...

La jeune femme emprunta un couloir sombre et froid pour gravir les marches de pierre qui menaient au bureau où se dressaient les procès-verbaux. Après cette formalité, le nouveau-né pourrait être admis à l'hospice des Enfants-Trouvés.

Comme les autres fois, elle n'aurait pas besoin de plaider la cause des parents. Pas besoin d'invoquer leur indigence, leur misère et l'incapacité dans laquelle ils étaient, fût-ce momentanément, d'élever

leur enfant. D'évoquer les remords, les regrets, dont certains se disaient atteints. Le commis chargé d'enregistrer les nouveaux arrivés l'écouterait en lissant sa moustache, puis il se pencherait sur ses feuillets tout en faisant la moue.

Et il avait de quoi faire la moue : en cette fin d'année, plus de trois mille nouveau-nés avaient été abandonnés dans Paris. En moins de trente ans, le nombre des enfants admis à l'hospice avait donc triplé, quadruplé et il n'y avait pas de raison que cela cessât, non, les mesures récentes allaient dans ce sens, celui de la licence, d'une incroyable tolérance, et les commis-greffiers ne rédigeaient même plus leurs procès-verbaux ; ils se contentaient de remplir à la hâte les espaces d'un simple imprimé.

L'hiver, une trentaine de nourrissons étaient chaque jour déposés à l'hospice. Déposés par une sage-femme, parfois par les parents, ou par des passants qui avaient l'heur de découvrir de petits corps transis, souvent à demi-morts, dans des ruelles obscures, sur le parvis des églises, près des maisons cossues, à la merci de la nuit, des chiens, des rats ou des garçons de mauvaise vie.

D'autres petits étaient acheminés de la province vers Paris par des commissionnaires qui les transportaient sur leur dos, dans des boîtes matelassées qui pouvaient en contenir trois. Ficelés dans leur maillot, serrés, comprimés, respirant l'air par le haut, la plupart des nourrissons périssaient de faim, de fatigue ou de froid.

Le commis soupira. Du temps de ses aïeuls, l'abandon des nouveau-nés était sévèrement réprimé. Dans la plupart des cas, on examinait les circonstances du délit et les parents encouraient de graves peines. Mais depuis que les mœurs s'étaient relâchées, depuis la hausse du prix du blé, les années de disette, de pauvreté, pour éviter qu'on vendît les enfants à des bateleurs, qui leur tordaient les membres ou qui s'en servaient pour agrémenter des séances de magie, pour éviter aussi qu'on les tuât, les étouffât, les procédures d'abandon avaient été simplifiées et les enfants de la honte ou de la misère remis à l'Assistance Publique, sans autre forme de procès.

La jeune femme venait de tendre au commis l'acte de baptême ainsi qu'une enveloppe que le père, un certain Jean-Jacques, désirait confier aux bons soins des Filles de la Charité. Après avoir toisé la jeune femme et lui avoir souri – du moins crut-elle qu'il lui avait souri, car son sourire ressemblait davantage à une sorte de rictus – le greffier se mit à griffonner, sourcils froncés, sans relever le nez.

En observant son front plissé, ses joues flasques s'affaissant sur son tas de feuillets, la jeune femme bâilla. D'un bâillement lent et sonore, comme pour englutir dans son corps la fatigue de jours sans nuits. Pourquoi diable fallait-il que les enfants naissent toujours la nuit ? Pourquoi diable, hein ?

La femme était accoucheuse et s'appelait Marie-Émilie Gouin. Elle était connue pour sa discrétion, sa prudence. Les parents pouvaient compter sur son silence.

L'enfant dormait toujours. Comme si son destin devait être sans remous, aussi lisse, aussi calme qu'une mer étale, aussi doux que celui des enfants qui naissaient dans les hôtels particuliers, du côté de Saint-Germain ou du faubourg Saint-Honoré. Et le commis lissait sa moustache, toussotait, complétait le procès-verbal ; et la sage-femme attendait, les yeux tournés vers le ciel, qu'on lui demandât, comme les autres fois, d'apposer son nom au bas du bordereau :

« En l'an 1746, le 20 novembre à 9 heures du matin, en l'hôtel de nous, Louis Tudor, conseiller du Roi, commissaire au Châtelet, a été apporté par Marie-Émilie Gouin, maîtresse sage-femme à Paris, un enfant de sexe mâle né chez elle le 18 novembre à 6 heures du matin, lequel enfant a été baptisé en la paroisse Saint-Eustache sous le nom de Baptiste Joseph-Marie, duquel enfant mademoiselle Gouin s'est chargée pour le porter en la Couche des Enfants-Trouvés, rue Neuve Notre-Dame, afin qu'il y soit nourri et allaité en la manière ordinaire. »

Avant qu'une religieuse n'emporte l'enfant, elle le regarda de nouveau : il s'éveillait et bâillait à son tour largement. Par la bouche ouverte, on apercevait sa lulette, d'un rose à peine plus foncé que le rose tendre de son petit palais.

La jeune femme sourit, salua le commis, et sortit. Dehors, le ciel était encore plus gris.

LE FILS DE JEAN-JACQUES

Le commis ouvrit l'enveloppe après son départ. Le père promettait-il, comme tant d'autres, de récupérer son marmot au plus tôt ? De prier Saint-Antoine en guise de remerciement ? De faire un pèlerinage annuel à Pâques, à Noël ou à la Saint-Firmin ?

Il ne promettait rien. Comme si son geste eût été naturel et que l'abandon fût entré dans les mœurs à présent. Le père recommandait l'enfant aux bons soins des Filles de la Charité sans s'épancher, sans se justifier, et il s'était contenté d'inscrire, sur une carte à jouer déchirée, dont il avait conservé la moitié, un simple numéro. Au cas où, quelque jour, les remords seraient les plus forts. Au cas où la curiosité le pousserait, qui sait, à retrouver celui qui lui ressemblerait un peu, beaucoup, à supposer qu'un vague numéro permît de l'identifier...

En cette année 1746, le Bien-Aimé règne à la cour en compagnie de la Pompadour et Jean-Jacques est le secrétaire des Dupin.

Son nouveau système de notation musicale n'a pas convaincu mais ses opéras, ses trios, remportent un vrai succès.

Il vit à Paris, seul, rue Neuve des Petits-Champs et dîne chaque semaine au « Panier Fleuri », rue des Augustins, en compagnie de Condillac et de Diderot.

Cela fait un peu plus d'un an qu'il fréquente une jeune servante prénommée Thérèse. Que ferait-il de

LE FILS DE JEAN-JACQUES

son marmot ? N'a-t-il pas en tête maints projets, maintes trouvailles, maints travaux ? Gagne-t-il suffisamment d'argent ?

En cinq ans, Thérèse et Jean-Jacques auront quatre autres enfants. Tous placés aux Enfants-Trouvés. Dans cette pieuse institution chargée de les élever...

Les Confessions (Livre septième)

« L'année suivante, même inconvénient et même expédient, au chiffre près qui fut négligé. Pas plus de réflexion de ma part, pas plus d'approbation de la part de Thérèse ; elle obéit en gémissant. »

II

La religieuse conduisit le dénommé Baptiste rue Neuve Notre-Dame, face à l'Hôtel-Dieu. S'il n'avait pas pleuré, elle aurait fait une halte dans la chapelle de l'hôpital et prié pour la sauvegarde de son âme afin que Dieu lui accorde clémence et miséricorde, amen. Mais le petit homme hurlait à présent et la religieuse hâtait le pas : depuis combien de temps n'avait-il pas été rassasié ?

Une dame en cornette pénétra bientôt dans la chambre des pouparts, une vaste pièce où quelques nourrices s'affairaient autour d'une quarantaine de nouveau-nés. Elles leur donnaient le sein, les changeaient, les berçaient, vérifiant qu'ils respiraient ou que leur petit cœur battait. Fraîchement arrivées de leur province, la plupart des nourrices attendaient qu'on leur confiât un nourrisson. D'autres vivaient à demeure à l'hospice, moyennant soixante livres de pension.

La religieuse remit l'enfant à Toinette, celle qu'elle préférait, puis elle déambula dans les allées afin de passer en revue les berceaux qui, faute de place, et faute de subsides aussi, abritaient parfois trois ou quatre petiots. Ficelés avec des bandelettes, comme de minuscules momies, serrés les uns contre les autres, respirant un air vicié, confiné, dans un espace où l'hygiène faisait totalement défaut, tous devaient quitter l'hospice au plus tôt. Comment nourrir autant de bouches ? Ceux qui ne pouvaient être allaités, couraient ici un grave danger : le lait de vache, de brebis, donné dans des pots d'étain ou de terre en forme de cornet, tuait presque tous les enfants au bout de quelques jours. À quand l'arrivée de nouvelles nourrices qui les emmèneraient respirer le bon air des campagnes ?

La mère supérieure répondit à Toinette qui s'inquiétait. Par la grâce de Dieu, un meneur était attendu le jour même. Dès le lendemain, il acheminerait nourrices et nouveau-nés vers des campagnes éloignées de Paris afin que certaines parisiennes n'aient point la tentation d'abandonner leur petit dans l'espoir de le récupérer en proposant leurs services à l'hospice pour être rétribuées.

Tandis que Toinette démaillottait le nouvel arrivé, devant le feu qui brûlait, au centre de la pièce, le médecin en profita pour l'examiner. Celui-ci, sans nul doute, était en bonne santé. Il partirait par le premier convoi, échappant peut-être à la mort qui faucherait la plupart de ceux qui, trop fragiles

ou déjà infectés, seraient obligés de rester et qu'on placerait, pour éviter la contagion, dans la chambre des moribonds.

Car, malgré les efforts consentis, malgré le secours des Filles de la Charité, leurs prières, les dons récoltés, malgré les soins des nourrices, l'hospice fondé par saint Vincent de Paul au siècle passé était, en 1746, un immense mouvoir. Les parents pouvaient-ils l'ignorer ? Pouvaient-ils ignorer que l'abandon, fût-ce dans une charitable institution, constituait un infanticide à peine déguisé ?

L'hiver en particulier, les trois quarts des enfants trouvés mouraient durant le premier mois. Outre la phthisie, ou le mal vénérien, deux infections principales les guettaient. La plus répandue, connue sous les noms de muguet, millet, blanchet, consistait en l'éruption d'aphtes, de chancres qui apparaissaient dans la bouche, le long du gosier et même dans l'estomac, ainsi qu'on s'en aperçut, un jour, en ouvrant certains nourrissons qui n'appartenaient à personne et que personne ne viendrait réclamer.

L'autre fléau apparaissait avec le froid et disparaissait au printemps. Au début de la maladie, la peau des nouveau-nés était couleur cerise, avant de virer à la couleur lie de vin puis au violet. Le tissu cellulaire se mettait dès lors à gonfler, à durcir, la peau devenant grenue, gorgée de sérosité jaunâtre, surtout sur le ventre et dans la région du pubis. Aucun petit ne réchappait à cette maladie et dès que les premiers symptômes de l'endurcissement cellulaire étaient

LE FILS DE JEAN-JACQUES

décélés, on séparait le nourrisson des autres pour le placer dans cette chambre où la mort ne cessait de rôder.

Après avoir calmé les pleurs d'un enfant au visage blafard, aux yeux rouges, passablement gonflés, Toinette plaça Baptiste dans un berceau, auprès d'un autre nouveau-né, puis elle posa sur lui un drap bien chaud qui avait séché près de la cheminée. Elle s'acquitta ensuite de l'indispensable et ultime formalité : nouer autour du cou de l'enfant un collier qui permettrait de l'identifier et qu'il serait formellement interdit d'ôter. Composé d'une simple ficelle, d'un sachet de coton, le collier renfermait un exemplaire du procès-verbal ainsi qu'un double du billet rédigé par le père et qu'on avait reproduit *ne varietur*...